

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 31 Octobre 2024

Date de
convocation :
25.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

Mme GIAUFFRET Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M CHAIX Michel

M ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. BARBIER Olivier.

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

Mme ASSO CHARNET Geneviève

M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal.
- Monsieur PIERRACINI Joel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline.

Absents :

- Madame SALET Cathy.
- Monsieur LE MORVAN Gilles.

Madame ASSO CHARNET Geneviève a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 5

Votants : 17

AR Prefecture

006-21060066-20241031-08-10-2024-DE
Reçu le 13/11/2024

**POINT N° 8 : APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES
SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 212-4 et L 212-5,

Considérant la nécessité d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires (garderie et restauration scolaire) applicable pour l'année scolaire 2024-2025.

Un exemplaire est joint à la présente note

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur des services périscolaires (garderie et restauration scolaire) applicable pour l'année scolaire 2024-2025.

Un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le règlement intérieur des services périscolaires (garderie et restauration scolaire) applicable pour l'année scolaire 2024-2025.

Un exemplaire est joint à la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 7 novembre 2024

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE